

## Mesures sanitaires pour la réouverture des écoles, collèges, lycées et crèches

### Communiqué de l'Académie nationale de Médecine

23 avril 2020

Parmi les premières mesures de sortie du confinement, la réouverture progressive des crèches et établissements scolaires à partir du 11 mai a été annoncée par le Gouvernement suivant un calendrier qui reste à préciser. Une telle décision doit s'appuyer sur des mesures de prévention adaptées à la situation de l'épidémie de Covid-19 dans chaque région du territoire national.

L'infection par le SARS-CoV-2 est moins fréquente chez les enfants que chez les adultes : dans les grandes séries étudiées en Chine et en Italie, les cas pédiatriques ne représentent que 1 à 3% de l'ensemble des cas. Ce sont le plus souvent des formes pauci-symptomatiques (rhinorrhée, toux, fièvre) voire asymptomatiques, les formes graves étant très rares (moins de 1%). Les infections à Covid-19 sont donc difficiles à distinguer des infections saisonnières banales, mais font courir un risque théorique de contamination de l'entourage. En fait, le rôle des enfants dans la transmission n'a pas encore été bien évalué. En Chine, la plupart des cas pédiatriques ont succédé à une contamination par l'entourage adulte. Malgré l'absence d'étude concluante publiée à ce jour, il semble que la contagiosité des enfants soit inférieure à celle des adultes.

### **La réouverture des établissements scolaires et des crèches doit être progressive et encadrée par des mesures sanitaires strictes.**

Parents et enseignants redoutent que l'infection se transmette à partir de cas indétectés car inapparents. Les mesures sécuritaires proposées peuvent paraître insuffisantes ou difficiles à maintenir par les enseignants et le personnel scolaire si une mise en œuvre trop hâtive néglige une indispensable et rigoureuse préparation. La crainte est de favoriser une transmission intrafamiliale et une exposition secondaire des parents fragiles à la contamination par leurs enfants.

### **S'agissant des écoles, des collèges et des lycées, l'Académie nationale de médecine recommande :**

#### **1) avant la réouverture,**

- de prévoir une formation sur les gestes barrière pour les enseignants et le personnel, à relayer pour les enfants dès l'ouverture, avec des explications imagées, adaptées et répétées ;
- de prévoir une information des parents pour éviter les rassemblements à la sortie de l'école.

#### **2) d'assurer le meilleur niveau d'hygiène individuelle et collective :**

- lavage des mains systématique et pluriquotidien, à l'eau et au savon, dans des lavabos adaptés, avec essuie-mains jetables en papier pour le séchage ;
- installation de distributeurs de solutions hydro-alcooliques dans les toilettes, les salles de classe, à l'entrée et à la sortie de l'établissement ;
- nettoyage et désinfection des locaux au moins une fois par jour et pluri-quotidiennement pour les sanitaires, les rampes d'escalier, les tables en salle de classe, les poignées de porte et les supports pédagogiques ;
- aération des locaux plusieurs fois par jour ;

- sécurisation du stockage et de l'élimination des déchets ;
- maintien d'une réserve suffisante de masques anti-projection (ou de masques alternatifs) pour les adultes (enseignants, personnel, parents) et pour les élèves dès l'âge de 6 ans, à partir du cours préparatoire (CP), à porter lors des activités récréatives en dehors de la classe et à la sortie de l'établissement.

**3) de respecter les règles de distanciation :**

- aménager les horaires avec les enseignants pour un accueil espacé des enfants ;
- assurer un écartement d'un mètre au minimum entre les tables de classe ;
- assurer une disposition sécurisée des places dans les cantines ;
- organiser les récréations par petits groupes, composés si possible des mêmes enfants ;
- ne pas autoriser les rassemblements de parents et d'enfants à la sortie.

**4) de détecter rapidement tout cas suspect :**

- en prenant la température par thermomètre frontal chaque matin, avant l'entrée dans les locaux ;
- en dirigeant tout enfant fébrile vers le médecin traitant ou, à défaut, vers le médecin scolaire.

**S'agissant des crèches, l'Académie nationale de médecine recommande en outre :**

- d'accueillir un seul parent dans un sas d'entrée pour prendre la température du nourrisson ;
- en cas de fièvre, de le renvoyer à son domicile et de prendre un avis médical ;
- de porter impérativement un masque et une surblouse changée quotidiennement pour prodiguer les soins et donner les biberons ;
- d'observer une hygiène rigoureuse avec lavage des mains répété entre chaque nourrisson lors des soins et avant la préparation des biberons ;
- de prendre en considération la possibilité d'une élimination fécale du Sars-CoV-2 lors de la manipulation et de l'élimination des couches.